



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Gildan établit un régime automatique d'achat d'actions

Montréal, le jeudi 24 mars 2016 – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) (« Gildan » ou la « Société ») annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités déjà annoncée et visant à racheter, aux fins d'annulation, au plus 12 192 814 actions ordinaires de la Société (l'« offre »), elle a conclu un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions ordinaires aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction des opérations autoimposées.

Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période d'interdiction d'opérations autoimposée, Gildan peut demander, sans y être tenue, au courtier désigné de faire des achats dans le cadre de l'offre conformément au régime. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par Gildan avant la période d'interdiction conformément aux règles de la Bourse de Toronto (la « TSX »), à la législation en valeurs mobilières applicable et au régime. Le régime a été préalablement autorisé par la TSX et entrera en vigueur le 31 mars 2016.

Hors des périodes préétablies d'interdiction d'opérations autoimposées, les actions ordinaires peuvent être rachetées dans le cadre de l'offre à la discrétion de la direction de la Société, conformément aux règles de la TSX et à la législation en valeurs mobilières applicable. L'offre a commencé le 26 février 2016 et prendra fin le 25 février 2017 (ou à une date antérieure à laquelle la Société atteint le nombre maximal de rachats autorisé par l'offre). Tous les rachats effectués aux termes du régime seront inclus dans le calcul du nombre d'actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre.

À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fournisseurs de vêtements de base de marques de qualité pour la famille, incluant des t-shirts, des vêtements molletonnés, des chandails sport, des sous-vêtements, des chaussettes, des bas collants et des vêtements amincissants. La Société vend ses produits sous un portefeuille diversifié de marques qui lui appartiennent, dont les marques Gildan®, Gold Toe®, Anvil® et Comfort Colors®, et leurs sous-marques, ainsi que les marques Secret®, Silks® et Therapy Plus^{MC}. La Société possède également une licence pour les chaussettes de marque Under Armour® aux États-Unis, ainsi que des licences pour les marques Mossy Oak® et New Balance®. La Société distribue ses produits au sein des marchés des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada, de même qu'en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. La

Société commercialise également ses produits auprès d'un large éventail de détaillants principalement situés aux États-Unis et au Canada. La Société assure aussi la fabrication pour une sélection d'importantes marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans le bassin des Caraïbes et aux États-Unis, et qui sont stratégiquement situées afin de répondre efficacement aux besoins en réapprovisionnement rapide de ses clients dans les marchés des vêtements imprimés et de la vente de détail. Gildan compte plus de 42 000 employés à l'échelle mondiale et est engagée à mettre en place des pratiques de premier plan en matière de main-d'œuvre et d'environnement dans toutes ses installations. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses pratiques et initiatives en matière de citoyenneté corporative sont disponibles sur les sites Web de la Société, au www.gildan.com et au www.GildanEngagementAuthentique.com.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans le communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre plus récent rapport de gestion, pour une analyse des facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans le présent document.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- *notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, notamment à réaliser des gains de parts de marché, à obtenir et instaurer avec succès de nouveaux programmes de vente, à mettre en place l'introduction de nouveaux produits, à augmenter notre capacité de production, à mettre en œuvre des mesures de compression des coûts, et à conclure et intégrer avec succès des acquisitions;*
- *l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;*
- *des changements défavorables de la conjoncture économique et des conditions financières à l'échelle mondiale ou dans un ou plusieurs des marchés que nous desservons;*
- *notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure;*

- *le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;*
- *notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;*
- *notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;*
- *les fluctuations et la volatilité des cours des matières premières entrant dans la fabrication de nos produits, comme le coton et les fibres de polyester, les colorants et autres produits chimiques;*
- *notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières et en produits finis;*
- *l'impact des risques liés aux conditions météorologiques et au climat politique et socioéconomique propres aux pays où nous exerçons nos activités ou auprès desquels nous nous approvisionnons;*
- *la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, le mauvais temps, les catastrophes naturelles, les pandémies et d'autres événements défavorables imprévus;*
- *la modification de lois et accords sur le commerce international sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;*
- *les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;*
- *la conformité à la réglementation en matière d'environnement, de fiscalité, de commerce international, d'emploi, de santé et sécurité au travail, de lutte anticorruption, de vie privée ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;*
- *les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;*
- *les changements défavorables liés aux arrangements en matière d'octroi de licences à des tiers et de marques sous licence;*
- *notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;*
- *les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;*
- *une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;*
- *notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;*
- *l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;*
- *les modifications des méthodes et des estimations comptables;*
- *l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises;*
- *l'impact défavorable de toutes poursuites en justice et mesures réglementaires actuelles ou futures;*
- *une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données.*

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

- 30 -

PERSONNES-RESSOURCES :

Relations avec les investisseurs

Sophie Argiriou
Vice-présidente, communications
avec les investisseurs
Tél. : 514 343-8815
Courriel : sargiriou@gildan.com

Relations avec les médias

Geneviève Gosselin
Directrice, communications
corporatives
Tél. : 514 343-8814
Courriel : ggosselin@gildan.com